

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21049 - 78ÈME ANNÉE

Journée Internationale de la Paix à La Réunion

21 septembre : rassemblement pour la Paix

A l'initiative du Mouvement réunionnais pour la Paix, de la Ligue des Droits de l'Homme, de Solidarité Réunion Palestine et du Comité de solidarité Chagos-La Réunion, un rassemblement aura lieu le 21 septembre à Champ-Fleuri à l'occasion de la Journée internationale de la Paix. En 2022, cette journée est placée sous le signe de la lutte contre le racisme. Dans un communiqué commun, les quatre organisations appellent à nous « joindre aux efforts des Nations unies en vue d'un monde exempt de racisme et de discrimination raciale. »

« Le 21 septembre a été décrété Journée internationale de la Paix, par l'ONU. Elle est « consacrée au renforcement des idéaux de paix ».

Cette année, le thème choisi est : « Mettre fin au racisme. Bâtir la paix ».

En effet, L'ONU note « Alors que les conflits continuent d'éclater dans le monde entier, provoquant la fuite des populations, nous avons constaté une discrimination fondée sur la race aux frontières. Alors que la COVID-19 continue de s'attaquer à nos communautés, nous avons vu comment certains groupes raciaux ont été frappés beaucoup plus durement que d'autres. Alors que les économies souffrent, nous avons vu des discours de haine et de violence dirigés contre les minorités raciales. »

Baisser les armes ne suffit pas, il faut bâtir « des sociétés où tous les membres ont le sentiment de pouvoir s'épanouir ». Nous sommes donc tous invités à nous « joindre aux efforts des Nations unies en vue d'un monde exempt de racisme et de discrimination raciale. »

Compte tenu de notre histoire marquée par l'esclavage, l'engagisme et le colonialisme, la société réunionnaise porte, aujourd'hui encore, les stigmates du racisme et du sous-développement. Nous avons la conviction que nous pourrions en sortir, si nous œuvrions ensemble à construire un projet sociétal qui garantisse à chacun une place et un rôle qui respectent la dignité humaine.

A travers nos organisations et avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent se joindre à nous, La

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

Le 21 septembre 2022 à 17h
sur le Parvis des Droits de l'Homme - Champ Fleuri



Réunion honorera cette journée, par un rassemblement et des prises de parole, ce mercredi 21 septembre 2022, à 17h00, au Parvis des Droits de l'Homme, à Champ-Fleuri.

Soyez des nôtres ! »

**Le Mouvement Réunionnais pour la Paix,
La Ligue des Droits de l'Homme,
L'association Solidarité Réunion-Palestine,
Comité de Solidarité Chagos-Réunion**

Pourquoi des réfugiés sont-ils qualifiés différemment par certains médias ?

« Réfugiés » d'Ukraine mais « migrants » du Sri-Lanka : le racisme en cause ?

Samedi, 46 réfugiés Sri-Lankais sont arrivés à La Réunion. Ils fuient un pays plongé dans une grave crise, comme les Ukrainiens. Pourtant, à la différence de ces derniers, ils sont qualifiés de « migrants » et non pas de « réfugiés » par certains médias. La couleur de leur peau est-elle à l'origine de cette désinformation ?

Le Sri-Lanka est un pays qui vit une très grave crise. A une guerre civile s'est ajoutée une très grave crise économique. Le gouvernement a été chassé du pouvoir par une révolte. La situation économique ne s'est pas améliorée. Pour de nombreux Sri-Lankais, l'exode est une question de survie.

C'est cette situation qui a poussé 46 Sri-Lankais à traverser l'océan Indien pour venir à La Réunion. Ils sont arrivés samedi. Ces réfugiés ont été placés administrativement en rétention, dans l'attente de l'examen de leur situation. En effet, ils sont entrés à La Réunion sans visa et ils sont considérés par l'administration comme étant en situation irrégulière.

Régularisation immédiate des sans-papiers ukrainiens, rétention pour les Sri-Lankais

En Ukraine, c'est la guerre qui a amené plusieurs millions de personnes à quitter leur pays. Ils sont arrivés massivement dans l'Union européenne. Ces Ukrainiens sont considérés par tous les médias comme des réfugiés. Les gouvernements de l'UE ont immédiatement régularisé ces millions de personnes entrées irrégulièrement sur le territoire de l'Union européenne, car sans visa. Ces réfugiés ont même le droit de chercher du travail dès leur arrivée.

A La Réunion, les Sri-Lankais ne bénéficient donc pas du même traitement que les Ukrainiens. Plus grave, pour certains médias, ils ne sont pas des réfugiés, mais des « migrants ».

Un réfugié sri-lankais n'est pas un « migrant »

Or, la différence de sens entre les deux mots est de

taille. Un « migrant » est perçu comme une personne qui quitte son pays pour un autre afin de chercher un travail. C'est donc avant tout une raison économique qui pousse à ce voyage. La définition de « migrant » s'applique donc à toutes les personnes qui viennent d'Europe pour travailler ou chercher du travail à La Réunion, ainsi qu'aux Réunionnais qui tentent d'échapper au chômage en allant en France. Cela représente plusieurs milliers de personnes par an et pas quelques dizaines de Sri-Lankais. Mais bien entendu, aucun média ne qualifiera ces personnes de « migrants ».

Dans l'imaginaire collectif, le « migrant » vient chercher un travail et apparaît comme un concurrent. Le « réfugié » est au contraire une personne victime de la guerre qui doit être accueillie à bras ouverts. Les Sri-Lankais correspondent tout à fait à cette définition, ils sont pourtant qualifiés de « migrants » par certains médias. La couleur de la peau détermine-t-elle le statut d'un réfugié ?

Journée internationale de la Paix : « Mettre fin au racisme »

Prenons les paris : si un bateau d'Ukrainiens arrivait à La Réunion, ils seraient immédiatement appelés « réfugiés » et régularisés.

Ceci rappelle la pertinence du mot d'ordre de l'ONU pour la Journée internationale de la Paix 2022 ; « Mettre fin au racisme. Bâtir la paix ». En effet, l'ONU constate : « alors que les conflits continuent d'éclater dans le monde entier, provoquant la fuite des populations, nous avons constaté une discrimination fondée sur la race aux frontières ».

M.M.

Projet du Fonds africain de développement : plus de 13000 hectares valorisés

Madagascar : rendements à la hausse pour de jeunes entreprises rurales

Démarré en 2016, le « **Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest de Madagascar** » a contribué à améliorer les rendements agricoles. Les rendements en riz, maïs et en arachide ont ainsi doublé, voire plus, d'après le rapport sur l'état d'exécution du projet publié par la Banque africaine de développement, le 30 août 2022. Le projet a permis l'aménagement de 13 086 hectares de terres dont 20 bas-fonds totalisant une superficie de 2 064 hectares.

Le « **Projet jeunes entreprises rurales dans le Moyen-Ouest de Madagascar** » a permis l'aménagement de 13 086 hectares de terres dont 20 bas-fonds totalisant une superficie de 2 064 hectares. Aussi, 11 022 hectares de terres dotées de kits d'irrigation ont été réalisés pour l'installation des jeunes entreprises dans les zones d'émergence agricole. Quand 165 kilomètres de pistes rurales ont été aménagés et un appui a été apporté à 82 unités de productions semencières. Sept guichets fonciers ont été construits, permettant de délivrer 5 654 certificats fonciers aux producteurs.

sionnel du Groupe de la Banque africaine de développement, a accordé au projet 23,42 millions de dollars américains de financement, auquel se sont ajoutés 11,28 millions de dollars de la Facilité d'appui à la transition du Groupe de la Banque.

Deux bâtiments scolaires, 40 logements dédiés aux jeunes entrepreneurs et 14 puits ont été construits sur les 50 programmés. « La construction du reste des puits va se poursuivre, tout comme celles des infrastructures sanitaires, des postes de gendarmerie et autres », précise le rapport du Groupe de la Banque.

Les réalisations du projet dans le cadre de l'appui à la production animale sont également nombreuses. Il est à noter la distribution de 154 porcelets de race locale dans la région de Bongolava en 2019 ; la distribution de 330 porcelets de race améliorée distribués dans la région de Bongolova (220 porcelets) et dans la région d'Amoron'i Mania (110 porcelets) en 2020. Un appui aux 139 naisseurs de porcs en activité dans les deux régions a permis une production de 90,4 tonnes de viande de porc, dont 26,08 tonnes pour Amoron'i Mania et 64,32 tonnes pour Bongolava.

Triplement du rendement du riz

Avant même la fin du projet – prévue en 2023 –, le rendement rizicole dans les régions de Bongolava et Amoron'i Mania est passé de 2 à 6,6 tonnes à l'hectare. Celui du maïs a atteint 4 tonnes, contre 1,5 tonne en 2015. Quant à l'arachide, le rendement atteint 1,5 tonne à l'hectare, contre 0,75 tonne avant le projet. Les productions ont ainsi bondi dans la région, passées à 47,43 tonnes de riz, 30,63 tonnes de maïs et 9,3 tonnes d'arachide, contre, respectivement, 16, 10 et 4 tonnes avant 2015.

Le Fonds africain de développement, le guichet conces-

379 jeunes entrepreneurs soutenus

Au total, 379 entreprises détenues par des jeunes bénéficient des financements du projet à travers la Banque nationale de l'industrie, banque partenaire.

« L'aboutissement de ce projet et surtout la réalisation de la deuxième phase qui concernera plus de régions auront un impact certain sur la production et la productivité pour une meilleure sécurité alimentaire dans la zone d'intervention du projet. Également sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté à Madagascar », conclut Moussa Morou, responsable du projet à la Banque africaine de développement.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Mon péi bato fou, mé oussa banna i ral anou ?*

Mézami zot i rapèl in pé listoir Bourbon épi lé z'ot koloni dann tan Colbert ? Mi panss zot i rapèl lo kode noir épi mi panss zot i koné galman lo pakt kolonyal téi anpèsh anou koloni fabrik in klou kansréti pars sak i apèl la manifaktir té rézèrvé pou la métropol kolonyal. Mé ni kontinyé soufèr in syndrome komanssa...

Si tèlman ké zordi mèm lésklavaz étan aboli, mèm la loi départman étan voté la loi réjyonal étan apliké, ni rèst bayoné par lo pakt kolonyal épi sak i rèst dsu pakt-la. Poitan kan lo mask té randi obligatoir, néna demoune friké la désside fé vni bande mashine pou fé mask si tèlman noute réspirassion lété bloké par bande mask-la. In pa avan zot i kroi ? Colbert la du rotourn dann son tonb.

Lo tan lo pakt kolonyal lété fini ? Momandoné mwin la kroi sa.

Mé oila, kan l'ariv - kan i ariv - lo zistoir d'luil mwin la di alala lo pakt la rotourné. Pou kossa mi di sa ? Pars si nou la antande dann télé bande plantèr la franss la désside plante gran-gran karo tournsol épi fabrik zot mèm zot luil. Zot ! Mé pa nou.

Koman ésplike in kékshoz konmsa ? Ni gingn ziss plante in pé pistash pou fé griyé sansa pou fé bouyi mé pa assé pou fé do luil. Koko nou néna mé ziss assé pou la shapèl sansa pou fé bonbon. Antouléka, la anparl lo pri luil — I anparl ankòr — mèm si néna mé a kèl pri mondyé-ségnèr ! Zordi ankòr lite doluil sé kat éro, mèm pliss néna dé foi alé oir avan lété moinss dé éro. Luil-la i sorte déyèr solèye don ?

Mézami zot i panss pa si nou l'avé issi shé nou, in pti pouvoir pou déssidé, an dè tan, troi mouvman nou noré gingn plante kissoi tourne-sol, kissoi pistash, kissoi dé koi pou fé nout luil... Osinonsa nou l'avé pèr défin Colbert téi vien ral dsu noute doi d'pyé la nuite ; sansa si bande fantome la franssité té i vien anpèsh anou dor somèye trankil.

Mon péi bato fou, oussa banna la pou ral anou? A bon ékoutèr, salu.

Justin

*parol fondkézèr Axel Gauvin, mizik Ziskakan.